



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladie d'Alzheimer

Question au Gouvernement n° 369

Texte de la question

PLAN ALZHEIMER ET FRANCHISES MÉDICALES

M. le président. La parole est à Mme Michèle Delaunay, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

Mme Michèle Delaunay. Ma question s'adresse à Mme la ministre de la santé.

Le plan Alzheimer vient enfin d'être présenté par le Président de la République. Attendu par tous, au regard de la gravité de la maladie et du nombre croissant de malades, il pose le problème de son financement. Les propositions qui viennent d'être rappelées correspondent exactement, en termes de places créées dans les établissements et de renforcement du personnel, à ce qui avait été annoncé en 2006 dans le plan Solidarité grand âge. Deux ans déjà se sont écoulés et ce plan n'a jamais été financé ; la maison de retraite de demain que vous nous promettiez, deux ans après, nous n'en avons pas vu la première pierre !

Vous prévoyez un milliard et demi d'euros pour le plan Alzheimer. Ce n'est certes pas excessif au regard des besoins, et ce n'est après tout que le dixième de ce que vous avez donné en juillet dernier aux plus riches.

(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine. - Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.) Sur cette somme, 400 millions sont supposés provenir des franchises médicales : ce sont donc les plus pauvres et les plus malades qui devront payer pour les plus vieux et les plus vulnérables. Vous renversez le principe même de la protection sociale, qui veut que chacun contribue selon ses moyens et reçoive selon ses besoins.

Reste à financer, pour le seul plan Alzheimer, un milliard 100 millions. Qu'avez-vous précisément prévu ? Rien n'est inscrit au budget que nous avons voté.

Le sujet est trop grave : il ne faut tromper ni les familles, ni les soignants. Nous n'avons pas besoin d'annonces, nous avons besoin de certitudes ! Quel plan de rigueur, sorti des cartons après les municipales, viendra financer la perte d'autonomie ?

M. le président. Je vous remercie de poser votre question, madame Delaunay. *(" Il n'y en a pas ! " sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Mme Michèle Delaunay. Quelle part faites-vous, madame la ministre, aux assurances privées, que seuls les plus riches pourront payer ?

Ma question est double : poursuivrez-vous longtemps cette politique où ce sont les malades qui doivent payer pour les plus malades et pour leur fin de vie ? Comment allez-vous financer l'ensemble du plan Alzheimer et les conséquences de la perte d'autonomie ? Nous voulons une réponse précise. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.)*

M. le président. La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé, de la jeunesse et des sports.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé, de la jeunesse et des sports*. Madame Michèle Delaunay, il n'est pas inutile de rappeler une nouvelle fois l'enjeu de santé publique que constitue la maladie d'Alzheimer, tant le drame vécu par les personnes qui sont touchées, mais également par leur famille, est intense. C'est la raison pour laquelle le Président de la République a annoncé à Nice, le 1er février, un plan d'une ampleur inégalée qui va mobiliser 1,6 milliard d'euros. Bien entendu, la majeure part de ce plan est consacrée au secteur

médico-social, piloté par Xavier Bertrand et Valérie Létard, puisqu'il y aura 1,2 milliard d'euros pour la création de places de toute nature. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Nouveau Centre.*) 200 millions seront consacrés par Valérie Pécresse à des programmes de recherche fondamentale ou appliquée extrêmement ambitieux. (*Mêmes mouvements.*)

M. François Sauvadet. Très bien !

Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports. 226 millions d'euros iront au secteur sanitaire - j'ai donné les chiffres à Jean Leonetti, je n'y reviendrai pas - dont, pour ne citer qu'un seul exemple, 14,4 millions d'euros de dotations à une fondation pour la recherche scientifique afin de coordonner et de stimuler la recherche clinique scientifique dans notre pays. Voilà, madame la députée, la réalité du plan Alzheimer.

Il fallait le financer. Il fallait que nous prenions nos responsabilités. (*Exclamations sur de nombreux bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.*)

M. Henri Emmanuelli. Pas comme ça !

Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports. Les franchises médicales - 850 millions d'euros par an - ...

M. Patrick Roy. Un impôt sur les malades ! (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports. ...sont destinées à assurer ce financement, avec d'autres partenaires : l'État bien entendu, mais aussi l'assurance maladie et la CNSA - la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Nous n'avons pas voulu jouer l'irresponsabilité, mais poser les garde-fous qui vont, avec les franchises, protéger les plus faibles (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine*),...

M. Maxime Gremetz. Non, c'est pour protéger les plus riches !

Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports. ...tout en assurant un financement pour ces nouveaux enjeux de santé publique.

Bien entendu, madame la députée, tous les ans, un rapport remis au Parlement indiquera l'utilisation des franchises et assurera le suivi du plan Alzheimer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Nouveau Centre.*)

M. Patrick Roy. Le Gouvernement protège les privilégiés !

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Delaunay](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 369

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 6 février 2008